

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 4 (1928-1929)
Heft: 6

Artikel: L'armée allemande
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Kommandoposten.

ses Hotels sind ebenso hübsch wie modern. Die anmutigen, blitzsauberen Zimmer mit ihren hellen Wänden aus maseriertem Naturholz laden wirklich zum Bleiben ein. Der Besuch dieser Schlachtfelder lässt sich somit mit einer äusserst angenehmen Fusstour verbinden, die wirklichen Genuss bietet. F. H.

L'armée allemande.

Le numéro du 8 novembre de «*Der Schweizer Soldat*» a publié deux articles sur l'armée allemande, l'un de M. Riabinine, l'autre du soussigné, reproduit du «*Journal de Genève*».

Ces deux articles articulant, au sujet du budget de la Reichswehr, des chiffres différents, le lecteur pourrait croire à des contradictions. Ce serait une erreur. La différence est uniquement celle des dates d'information, celles de M. Riabinine étant plus récentes. 570 millions de marks représentent la dépense de 1925; 689 millions celle de 1927.

L'intérêt de ces chiffres réside moins en eux-mêmes que dans la volonté qu'ils manifestent, de la part du Reich, de ne pas se laisser désarmer. Je ne crois pas, au surplus, que cette circonstance soit particulière à l'Allemagne. Aucun Etat animé de confiance en son avenir ne consentira, sans y être contraint par une force extérieure, à une diminution des moyens sur lesquels il compte pour le lui assurer, le cas échéant. Un désarmement volontaire n'est le fait que d'un Etat qui s'abandonne, et il en sera ainsi, je suppose, aussi longtemps que les mœurs publiques ne se seront pas transformées profondément. Lorsque les soldats de l'Empire romain commencèrent à se soustraire à leurs obligations militaires, ils témoignèrent de la décadence de cet Empire. Dans la Suisse contemporaine, le mouvement antimilitariste procède de la même conception décadente, mais il se heurte à une opposition efficace qui procède, elle, de la ferme volonté des populations de ne pas s'abandonner.

C'est bien parce qu'il est ainsi un peu partout que le pacte Kellogg a rencontré un scepticisme si général. Les gouvernements l'ont entouré de déclarations approbatives, ce qui est tout à fait naturel. Aucun gouvernement, aujourd'hui moins que jamais, ne refusera de souscrire à une initiative en faveur de la paix. Mais aucun ne renoncera à préparer pour la guerre l'Etat dont il porte la responsabilité, car la paix risque toujours d'être rompue malgré les désirs sacrificiels et les traités qui l'en-

registrent. Entre la paix et la guerre, il y a cette différence fondamentale qu'il faut être deux pour faire la paix, et que pour faire la guerre, un seul suffit.

Ce qui rend plus spécialement intéressante, actuellement, l'observation de l'Allemagne, et la raison pour laquelle elle retient plus volontiers l'attention, est la lutte entre les deux tendances qui s'y manifestent, et qu'à chaque instant quelque nouvel incident vient éclairer, l'une visant à un retour à l'avant-guerre, à une reprise d'armements qui garantisse si possible le succès de nouvelles hostilités destinées à corriger le revers de 1918, l'autre qui songe à une Allemagne capable de repousser une injuste agression, mais répudie la pensée d'un peuple lui-même agressif. Quelle de ces deux tendances l'emportera? C'est le secret de l'avenir. En attendant qu'il soit dévoilé, comme il n'est pas douteux que depuis le milieu du 19e siècle l'Allemagne a été la puissance belliqueuse du continent européen, on regarde plus volontiers de son côté lorsqu'il s'agit d'apprécier les risques de guerre et les chances de la paix.

Colonel F. Feyler.

Landwehr-Wiederholungskurse.

Der Bundesrat beantragt der Bundesversammlung gemäss der gesetzlichen Vorschrift von Art. 122 der Militärorganisation die Wiederaufnahme der Landwehrwiederholungskurse und hat zu diesem Zwecke einen Posten von 1,014,000 Fr. ins Budget für das Jahr 1929 eingesetzt. Nach dem Plan des Bundesrates soll nächstes Jahr ein Drittel der Landwehr-Infanterie-Regimenter einberufen werden ohne die beiden ältesten Jahrgänge, also diejenigen, die auf Ende 1929 und 1930 in den Landsturm übertreten. Es würden demgemäss rund 13,000 Mann ihre 13 Diensttage absolvieren, von denen jeder den Bund im Durchschnitt 6 Franken kostet, so dass diese 169,000 Diensttage eine Gesamtausgabe von 1,014,000 Fr. bringen. Bei der Infanterie des Auszuges, wo 82,000 Mann zu den Wiederholungskursen einrücken, kostet jeder der 1,066,000 Diensttage den Bund 7,05 Fr., insgesamt also 7,515,300 Franken. Seit dem Jahre 1914 haben keine Landwehrwiederholungskurse mehr stattgefunden. Die eidgenössischen Räte werden im Dezember zu erklären haben, ob sie die Verantwortung für die Weiterdauer eines gesetzwidrigen Zustandes übernehmen wollen und es gestatten, dass der dritte Teil unserer Infanterie zu einer verrosteten Waffe wird. Die Einführung des leichten Maschinengewehres macht die Aufnahme dieser Wiederholungskurse besonders für die Infanterie notwendig.

Zu den Wiederholungskursen des Jahres 1929 haben gemäss Gesetz vorab alle Offiziere einzurücken; von den Unteroffizieren, Gefreiten und Soldaten diejenigen, welche die gesetzlich vorgeschriebene Zahl von Wiederholungskursen (zehn Wiederholungskurse für Wachtmeister und höhere Unteroffiziere, sieben für alle übrigen) noch nicht absolviert haben. Aktivdienst wird nur noch in einer kleinen Zahl von Fällen an Stelle von Wiederholungskursen anzurechnen sein, da nur die beiden ältesten Jahrgänge des Auszuges — und auch sie nicht vollzählig — noch Aktivdienst geleistet haben.

Aushebung der Wehrpflichtigen.

Zur Aushebung im Jahre 1929 werden diejenigen Wehrpflichtigen einberufen, die im Zeitraume vom 1. August 1909 bis 30. September 1910 geboren sind.